



Demande d'autorisation pour accrochage de banderole

L'association
représentée par son Président
Siège social :
Nom du demandeur :
Fonction
☎ fixe ☎ portable (Téléphone obligatoire)
souhaite accrocher une ou plusieurs banderoles sur le territoire de la commune pour
annoncer la manifestation suivante :
.....
qui se déroulera le (date et horaires) :

Lieu	Cochez la case de l'emplacement souhaité
Rond-point de la gare	
Rond-point de la COPAMO	
Rond-point du camping	
Rond-point d'Uniforme	

Fait à Mornant, le
Signature

La demande de réservation doit être déposée en mairie,
à l'attention du service vie associative,
2 mois avant l'évènement.
L'accrochage ne peut se faire que dans les 2 semaines qui précèdent l'évènement, la
banderole devra être enlevée
dans les 48h qui suivent l'évènement.